

**ASSOCIATION NATIONALE
DES ADMINISTRATEURS
DES AFFAIRES SOCIALES
DU BURKINA FASO
(ANAAS-BF)**



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**ROLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL POUR LA
PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE DANS UN
CONTEXTE POST INSURRECTIONNEL**

Présentée par:

Paul KINDA, Inspecteur technique/MASSN

Septembre 2015

INTRODUCTION

Le Gouvernement burkinabè a adopté en 2007 la Politique nationale d'action sociale (PNAS) dont le but est de promouvoir le bien-être des populations en général, celui des individus, des familles et des groupes vulnérables en particulier avec leur pleine participation sur la base de la réduction des inégalités sociales. Référentiel d'orientation, elle s'est inscrite en droite ligne de l'axe 2 du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) devenu Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) intitulé: « garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale». Cette volonté des premières autorités a été renforcée à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD) décliné dans trois programmes que sont : (i) Enfance et famille, (ii) Solidarité nationale et gestion des catastrophes et (iii) Pilotage et soutien des services.

La mise en œuvre de ces trois programmes commande du travailleur social un professionnalisme fondé sur le savoir, le savoir-faire, le savoir être et la rigueur en soi et pour soi au regard des missions et attributions à lui confiées.

Communément qualifié de technicien supérieur des relations humaines, il est alors chargé entre autres de prévenir, de traiter les problèmes sociaux et de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des individus, groupes et communautés, principalement celles vulnérables ou en difficultés.

Le but ultime du travail social est le changement favorable de mentalités pour le développement. Ce changement dont les objectifs sont définis dans le cadre d'une vision générale et holistique ne peut s'opérer et se fonder en dehors d'une lecture de la société dans ses composantes et ses compartiments.

Malheureusement, les acquis engrangés par le Département en matière d'action sociale avec la faiblesse des ressources humaines, financières, matérielles et infrastructurelles qui lui sont allouées , il convient de noter que bon nombre de facteurs n'ont toujours pas répondu aux normes d'objectivité, d'équité et de transparence qui constituent des valeurs consubstantielles au domaine de l'action sociale et de la solidarité nationale. Il s'agit notamment de certaines pratiques en matière de ciblage et d'intervention au profit des bénéficiaires. Cet état de fait pose non seulement des problèmes d'éthique et de gouvernance, mais dégrade également l'image du Département dont la crédibilité se trouve ainsi entamée à plusieurs niveaux.

De nos jours, les pratiques en matière d'action sociale s'appuient sur une approche tendant vers l'autopromotion des populations en général et des groupes vulnérables en particulier ainsi qu'à la recherche de leur participation effective au processus de développement.

Cependant, force est de constater que le travail social s'exerce actuellement dans un contexte difficile caractérisé par un moment de crise ; une crise qui touche, au-delà des contingences socio-économiques, l'ensemble de nos valeurs et affecte même les fondements de notre culture où les individus semblent avoir perdu les repères moraux, indispensables à toutes sociétés humaines.

Cette situation renferme plusieurs enjeux et plusieurs défis pour le travailleur social, d'où le thème central de ce panel intitulé : « ***Travail social et cohésion sociale dans un contexte post insurrectionnel*** ».

Ce thème central a été décrypté en trois (03) sous thèmes dont les deux (2) premiers ont déjà été développés par mes compères.

Il me revient donc dans la présente communication de m'entretenir avec vous sur le ***rôle du Travailleur Social pour promouvoir une cohésion sociale dans un contexte post-insurrectionnel***. Elle s'articulera autour des points ci-après :

- I. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS CLES
 - II. ROLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LA PRESERVATION ET LA PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE
 - III. DOMAINES ET COMPÉTENCES DU TRAVAILLEUR SOCIAL
 - IV. SUGGESTIONS
- CONCLUSION

I. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS CLES

➤ **Travailleur social** : professionnel de l'action sociale, du service social et du travail social ou pratique sociale, le travailleur social est souvent qualifié de thérapeute, de consultant, de facilitateur ou de technicien des relations humaines. C'est celui qui a bénéficié (reçu) des formations dans le domaine du travail social ou du service social sanctionné par un diplôme. Il est chargé de prévenir, de traiter les problèmes sociaux et de contribuer à améliorer durablement la qualité de vie des individus, des familles, des groupes et des communautés.

➤ **Travail social**: le travail social se définit selon le Lexique des concepts usuels du secteur de l'action sociale, avril 2007 comme étant l' « Ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées, dans le cadre d'une mission autorisée et/ou prévue par la loi, au sein de structures publiques ou privées, en direction de personnes, de familles ou de groupes. Ces activités traitent préventivement et curativement les problèmes sociaux et visent la promotion sociale des individus, des groupes et des communautés ». Il est une démarche expérimentale libérée des influences extérieures et se définit également comme étant une activité organisée visant à l'adaptation réciproque des individus et leur milieu social. Profession fortement caractérisée par la morale, les valeurs, l'éthique et la déontologie, elle est une tentative permanente d'amener les individus, les groupes et les communautés à s'adapter à leur environnement en perpétuelle mutation.

De nos jours, le travail social est confronté de plein fouet à la massification des problèmes, à l'élargissement des publics, à la complexité des situations de précarité, à l'effritement du lien social et à la perte du sens du « vivre ensemble ».

Dans une société en cette crise, le travailleur social doit, autant que faire se peut, œuvrer à ce que certaines valeurs restent : solidarité, intégrité, honnêteté, fidélité, dignité, etc. C'est donc au travailleur social de promouvoir ces valeurs et il sortira grandi de cette crise, de ce mouvement semblable à un rouleau compresseur : la noblesse de la profession est à ce prix. En somme, le travail social relève plus du sacerdoce.

➤ **Pratique sociale** : une pratique sociale désigne une façon de faire, une action (individuelle ou collective) socialement transmise ou envisagée dans un contexte social. Elle fait appel à un ensemble de comportements qui commandent le savoir, le savoir-faire et le savoir être. Elle nécessite indubitablement le renforcement des compétences des intervenants, l'adhésion des bénéficiaires et la qualité des prestations à eux offertes.

➤ **Cohésion sociale**

La cohésion sociale se définit comme étant la manière dont les membres d'une société sont unis par des normes et des valeurs acceptées par tous et qui renforcent

les liens sociaux. Dit autrement, elle est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une organisation restreinte ou d'une société au sens large.

La cohésion sociale peut être également définie comme la force et la qualité des liens ou relations qui unissent les citoyens. Elle relève d'abord des efforts individuels (respect mutuel), mais s'appuie aussi sur les institutions publiques et privées. En somme, c'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les inégalités et en évitant la marginalisation et l'exclusion.

Elle comporte sans doute plusieurs enjeux. Ainsi, le niveau de cohésion sociale permet de favoriser une synergie des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés, si les relations sociales sont vécues positivement par les individus constituant cette organisation ou cette société.

Selon le sociologue **Emile Durkheim** dans son ouvrage *De la division du travail social*, la cohésion sociale est alors l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective : « Nous sommes ainsi conduits à reconnaître une nouvelle raison qui fait de la division du travail une source de cohésion sociale. Elle ne rend pas seulement les individus solidaires, comme nous l'avons dit jusqu'ici, parce qu'elle limite l'activité de chacun, mais encore parce qu'elle l'augmente. Elle accroît l'unité de l'organisme, par cela seul qu'elle en accroît la vie; du moins, à l'état normal, elle ne produit pas un de ces effets sans l'autre ».

Selon toujours le même auteur, les sociétés et organisations humaines voient leur cohésion sociale se développer soit par :

- l'existence de liens marchands caractérisés par la matérialisation de contrats ou de conventions fondés généralement sur l'intérêt de l'échange de biens et services ;
- l'existence de liens politiques caractérisés par des règles propres aux institutions créées afin d'établir une certaine légitimité ; c'est l'utilité de prendre certaines décisions négociées par un groupe légitime qui implique cette cohésion sociale ;
- l'existence de liens politiques (sociétaires) apparaît lorsque certaines similitudes s'établissent (des différences et complémentarités pour les sociétés modernes) ; ces caractéristiques peuvent suffire à révéler une cohésion sociale source de solidarité.

➤ **Contexte post-insurrectionnel**

L'insurrection est un soulèvement, une révolte contre une personne physique, morale ou un système. Ainsi, le contexte post-insurrectionnel est la circonstance et les conditions qui entourent ou caractérisent la période d'après le soulèvement, la révolte. Pour le cas du Burkina Faso, la période d'après insurrection se situe au lendemain du 31 octobre 2014. De ce fait, cette crise traîne toujours les stigmates d'une crise sociale, politique, économique, dont les répercussions sur son avenir sont indéniables. Dans un tel contexte, quel modèle de travail social et quelle alternative

les prestations sociales peuvent être offertes aux populations surtout celles démunies ou vulnérables ? Autrement dit, quel peut être le rôle du travailleur social en vue de la préservation et la promotion de la cohésion sociale?

II- ROLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LA PRESERVATION ET LA PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE

De nos jours, le discours populaire ou politique pointe du doigt une société burkinabè en dégénérescence. Il n'est donc pas rare d'entendre lors de ces discours les expressions suivantes : « la société est en mutation », « la société est en crise », « la morale agonise dans notre pays », « les valeurs cardinales de notre société sont en perte de vitesse », etc.

Cette situation dénote d'une société burkinabè bouleversée où les anciennes valeurs qui la caractérisaient telles la morale, la solidarité, le travail, le respect des aînés, l'amour pour le prochain sont reléguées au second plan, cédant ainsi la place à des pratiques peu honorables: intolérance, incivisme, injustice, impunité, corruption active, fraude, collusion, concussion, trafic d'influence, délit d'initié, surfacturation, ciblage fictif des bénéficiaires,..., non-respect des aînés, revendication avec extrémisme (exigence des droits sans pour autant remplir les devoirs qui sont les siens...); toutes choses qui font dire que la société burkinabè actuelle est en dépravation. Outre ces pratiques peu recommandables, s'ajoutent d'autres facteurs qui contribuent à fragiliser davantage la cohésion sociale au Burkina Faso. Ces facteurs sont principalement la pauvreté, l'individualisme, les discriminations sous toutes leurs formes, les comportements malhonnêtes, le chômage, le racisme, les inégalités entre les hommes et les femmes, l'insécurité, la mondialisation.

Face à cette kyrielle de maux qui minent la société burkinabè, la cohésion sociale est mise à rude épreuve. Quel peut être alors le rôle du travailleur social dans un contexte post-insurrectionnel, à court, moyen et long termes?

2.1. A court terme

A très court terme, l'urgence du moment commande des travailleurs sociaux d'élaborer un plan de prise en charge psychosociale des victimes et des personnes affectées. L'élaboration de ce plan de prise en charge suppose a priori la constitution d'une base de données des victimes directes et des victimes collatérales ainsi que l'identification de leurs besoins à travers des enquêtes sociales. La prise en charge de ces personnes nécessiteuses ou vulnérables doit reposer sur les principes fondamentaux ci-après :

La transparence : la transparence est indispensable pour la réussite de la mise en œuvre de ce plan de prise en charge. Cela nécessite également la mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation et de reddition des comptes pour un respect des principes de la gestion axée sur les résultats.

L'équité : c'est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun nonobstant les textes règlementaires et législatifs en vigueur. Pour ce faire, les droits des personnes, en particulier les personnes nécessiteuses et les groupes vulnérables doivent être garantis. Ainsi, il s'agira de prendre en compte les différences de genre, les inégalités sociales en veillant à ce que les mécanismes mis en place pour accompagner les groupes vulnérables ne perpétuent ou n'engendrent pas la stigmatisation et l'exclusion.

Le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de l'homme: ce principe garantit le développement libre de la personnalité de toute personne et de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et sa sécurité. Cela voudrait tout simplement dire que la situation d'extrême pauvreté dans laquelle peuvent se retrouver les personnes nécessiteuses ou groupes vulnérables ne doit en aucun cas occulter le respect de leurs droits et de leur dignité.

La participation : partant du principe que la promotion sociale est d'abord et avant tout une question d'engagement personnel et une prédisposition à changer résolument sa situation, la participation des bénéficiaires à toutes initiatives ou toutes interventions les concernant relève d'une évidence. Ainsi, ils doivent être associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions entreprises en leur faveur.

La solidarité nationale : désignant un sentiment d'entraide, l'obligation pour chaque membre de la communauté de s'acquitter d'une « dette » commune, elle constitue le premier bloc fondateur de la Vision Burkina 2025 qui la considère comme une condition sine qua non de l'existence même du Burkina Faso en tant que nation. De ce fait, le principe de solidarité nationale guidera la mise en œuvre du plan de prise en charge des personnes nécessiteuses ou vulnérables afin que l'entraide et l'assistance des individus et des communautés soient des valeurs cardinales.

Selon l'article 1 de la Charte nationale de solidarité, « La solidarité s'appréhende comme la complémentarité dans la diversité pour mettre en œuvre la nécessité de vivre pour les autres et avec les autres. Elle se présente comme une disposition humaine qui unit l'individu aux autres et qui impose des actions, des attitudes et des comportements en faveur de ceux qui, à un moment de leur vie, ont besoin particulièrement des autres. Il s'agit d'un bien commun que tous les membres de la communauté humaine ont en partage et qui permet de soulager une détresse, de compatir à une souffrance et de se réjouir de la réussite ou de la chance d'autrui.

La solidarité est un acte humaniste qui impose la participation de tous à la construction d'une société de paix, d'équité, de justice et de développement durable. A la fois un droit et un devoir, elle s'exprime de plusieurs manières et requiert des aptitudes que chaque humain est à même de posséder et de partager. Nul n'est assez démuné pour ne pas être solidaire et nul n'est assez nanti pour se passer de la solidarité d'autrui ».

2.2. A moyen et long termes

Afin de contribuer à la préservation et à la promotion de la cohésion sociale dans un contexte post- insurrectionnel, le travailleur social de part sa qualification doit :

- jouer un rôle d'éducation, d'interpellation et de plaidoyer ;

L'éducation sociale visera les individus, les familles, les groupes ou les communautés et permettra alors de prévenir ou anticiper sur les événements ou phénomènes sociaux à travers l'élaboration de stratégies, plans, projets ou programmes.

Ainsi, cette éducation sociale doit reposer fondamentalement sur des thématiques claires et précises telles les relations interpersonnelles au sein de la famille, la culture de la tolérance et de la paix avec pour cibles les enfants, les jeunes, les élèves, les étudiants, les parents, les couples, les familles, les personnes âgées, etc.) ;

- veiller à l'éveil des consciences des individus, des groupes et des communautés ;
- rendre les groupes ou organisations communautaires capables de réinventer leur propre modèle de vie en société ;
- développer les capacités d'expérimentation individuelle et collective ;
- valoriser les capacités existantes face aux problèmes (les populations elles-mêmes identifient et trouvent les solutions à leurs problèmes)
- encourager les initiatives de communication sociale en les capitalisant,
- élucider la trajectoire des communautés découvreuses et réfléchir collectivement sur les dispositifs de recherche qui ont abouti à l'identification des solutions ;
- changer d'échelle pour lier le local au global ; autrement dit, raisonner en termes d'intégration et de complémentarité plutôt qu'en termes de compétition ou de concurrence ;
- veiller à la mise en place de mécanismes de redistribution et d'échanges entre les générations en vue du renforcement des liens sociaux et la cohésion entre les membres de la société burkinabè ;
- veiller à la promotion de mécanismes hérités de l'organisation sociale et d'activités traditionnelles et coutumières : la parenté à plaisanterie, l'arbre à palabre, le recours aux sages et aux conseils, le respect de la coutume ;
- veiller à l'accompagnement des personnes nécessiteuses auprès des juridictions pour la défense de leurs droits ;
- veiller à la protection et à la promotion des groupes vulnérables ;
- veiller à la promotion des textes juridiques en faveur des groupes vulnérables ;
- veiller à l'accompagnement des populations dans la lutte contre la pauvreté mentale, matérielle et financière ;
- veiller à lutter contre les violences faites aux groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées et handicapées, ...) ;
- veiller au renforcement de la solidarité nationale ;

- contribuer à l'accessibilité des pauvres aux services sociaux de base ;
- veiller à une mobilisation sociale autour de la journée internationale de la paix et à la journée mondiale de la tolérance ;
- contribuer au développement de programmes spécifiques pour les jeunes en tant que fer de lance de la nation pour la promotion des valeurs sociales (maisons des jeunes comme points focaux) ; etc.

La préservation et la promotion de la cohésion sociales ne sont pas seulement du ressort du travailleur social. Elles sont transversales et relèvent d'actions individuelles et communes impliquant plusieurs acteurs légitimes, notamment les citoyens eux mêmes (parents, enfants, jeunes, adultes,...), les pouvoirs publics (Etat, régions, provinces, départements, collectivités territoriales, services sociaux, ...) ; les organisations de la société civile (ONG, associations), les autorités politiques, administratives et judiciaires, les autorités coutumières et religieuses, les entreprises, les syndicats, les médias publics et privés, les partenaires techniques et financiers, etc.

Le rôle majeur des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale consistera à :

- permettre à tous d'accéder aux services sociaux de base : accessibilité géographique et économique aux services sociaux de base (santé, éducation, l'eau potable, ...) ;
- permettre à tous d'accéder au minimum vital (bien manger) ;
- permettre à tous d'avoir un abri (logement décent) ;
- assurer à tous la possibilité d'accéder à un emploi, notamment les jeunes ;
- soutenir la croissance économique à travers des AGR ;
- favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- soutenir les groupes sociaux spécifiques (personnes handicapées et personnes âgées nécessiteuses ou dépendantes et leur famille, les exclus sociaux, ...)
- avoir une politique culturelle dynamique, qui offre des moments de loisirs et de partage entre les citoyens ;
- favoriser la diversité des populations dans chaque quartier ;
- assurer la sécurité des citoyens ;
- lutter contre l'injustice ;
- lutter contre la corruption ;
- lutter contre l'impunité.

Il convient aussi de signaler que les facteurs suivants contribuent au renforcement de la cohésion sociale :

- l'entraide au sein des familles ;
- l'engagement de certains citoyens dans les mouvements et associations ;
- la protection sociale ;

- les services publics (école, hôpital, transports...).

Autres comportements que les citoyens doivent promouvoir dans le but de contribuer à la cohésion sociale.

- cultiver et entretenir entre eux un esprit de tolérance ;
- se respecter les uns les autres (respect mutuel) ;
- être solidaires les uns des autres;
- partager les mêmes valeurs ;
- partager un projet d'avenir commun ;
- lutter contre les inégalités sociales;
- respecter les lois.

III- DOMAINES ET COMPÉTENCES DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Pour être plus opérationnel, le tableau ci-après présente quatre (04) domaines et dix (10) compétences ainsi que leurs composantes indispensables pour le travailleur social.

DOMAINE	COMPETENCE	COMPOSANTE
1 Une pratique éthique, critique et réflexive	1.1 : Être capable de comprendre, de questionner, d'intégrer et d'appliquer les fondements éthiques du travail social dans sa pratique	1.1.1. Être capable de prendre conscience des différentes valeurs en présence
		1.1.2 Être capable d'identifier les enjeux éthiques dans la pratique
		1.1.3 Être capable d'interpréter et d'appliquer avec discernement les obligations inscrites au code de déontologie
		1.1.4 Être capable d'identifier les lois, les règles, les politiques sociales et contextes organisationnels et prendre en considération leur impact
		1.1.5 Être en mesure d'appliquer un processus de délibération éthique (individuel ou collectif)
		1.1.6. Être capable d'émettre un jugement nuancé sur des dilemmes éthiques complexes
	1.2 : Être capable d'exercer une pensée critique dans le cadre de sa pratique professionnelle	1.2.1 Être capable de démontrer les attitudes et les habiletés associées à la pensée critique
		1.2.2 Être capable de faire appel aux différentes sources de connaissances en maintenant un questionnement quant à leur rigueur, leur pertinence, leurs limites et leur portée
		1.2.3 Être capable d'intégrer ces différentes sources de connaissances dans la prise de décision professionnelle
		1.2.4 Être capable d'organiser, de documenter et de communiquer son jugement professionnel
1.3 : Être capable d'agir selon une démarche réflexive dans sa pratique	1.3.1 Être capable d'identifier les impacts des actions posées et de réajuster l'action au besoin	
	1.3.2 Être capable d'utiliser des moyens dans le but de s'auto-évaluer tout au long de ses interventions et de sa pratique	
	1.3.3 Être en mesure de conjuguer les savoir théoriques avec ceux issus de la pratique et de l'expérience de vie	
2) Un processus	2.1 : Être capable de créer et de maintenir	2.1.1 Être capable d'établir et de maintenir une relation

d'intervention sociale avec les individus, familles, groupes et collectivités	des liens sociaux de collaboration avec les acteurs concernés par les situations problèmes en fonction des différentes méthodes (individu, famille, groupe, communauté)	respectueuse de la diversité et singularité des acteurs concevoir l'acteur comme expert de sa situation
		2.1.2. Être capable de favoriser l'autodétermination et de concevoir l'acteur comme expert de sa situation
		2.1.3 Être capable de créer un espace de parole et d'ouverture en situant les acteurs dans leur contexte personnel, communautaire et social
		2.1.4 Être capable de reconnaître les enjeux liés au travail en contexte d'intervention volontaire et non-volontaire et leurs impacts, notamment sur la communication
	2.2 : Être capable d'effectuer une évaluation du fonctionnement social, élaborer un plan d'intervention ou un plan d'action concerté et déterminer la méthode d'intervention appropriée	2.2.1 Être capable de recueillir les informations objectives et subjectives pertinentes à la situation-problème
		2.2.2 Être capable d'analyser les informations sur la base des connaissances théoriques et pratiques et de l'interaction entre les acteurs et leur environnement social, en considérant les législations qui encadrent la pratique. Être capable de transposer cette compétence dans les milieux ciblés
		2.2.3 Être capable de formuler une opinion professionnelle, précisant les recommandations et l'orientation choisie
		2.2.4 Être capable de planifier une intervention sociale selon la méthode appropriée, adaptée au contexte de pratique
		2.2.5 Être capable de rédiger l'ensemble des documents appropriés à l'évaluation du fonctionnement social
	2.3 : Être capable de réaliser l'intervention sociale et évaluer le processus d'intervention	2.3.1 Être capable d'agir et de réagir avec pertinence, au-delà du prescrit en tenant compte de l'urgence et de la complexité de la situation
		2.3.2 Être capable de reconnaître, de dénoncer et d'agir sur les rapports d'inégalité et de conditions d'oppression
		2.3.3 Être capable d'allier des ressources et de les mobiliser dans un contexte de pratique donné
		2.3.4 Être capable de transposer ses connaissances et expériences pour une interprétation appropriée de la situation

		2.3.5 Être capable de rédiger l'ensemble des documents pertinents au suivi de l'intervention
		2.3.6 Être capable d'évaluer les effets de l'intervention, en sollicitant le point de vue des acteurs concernés
		2.3.7 Être capable d'ajuster le plan d'intervention et les stratégies associées selon l'évolution de la situation
		2.3.8 Être capable de formuler des recommandations qui visent l'amélioration des conditions de vie et des services à la population
3) Des collaborations professionnelles, intersectorielles et partenariales	3.1 : Être capable d'établir et de maintenir des collaborations professionnelles et intersectorielles	3.1.1 Être capable d'établir et de maintenir des liens avec les collaborateurs et les partenaires potentiels
		3.1.2 Être capable d'expliquer et de faire valoir son rôle et sa contribution dans un esprit de collaboration
		3.1.3 Être capable de clarifier et d'établir des zones de responsabilités partagées dans un cadre de collaboration
		3.1.4 Être capable de maintenir l'équilibre entre l'autonomie et l'interdépendance dans les rapports de collaboration
		3.1.5 Être capable de favoriser la concertation avec les collaborateurs et partenaires internes et externes
		3.1.6 Être capable d'identifier les obstacles et les enjeux relationnels afin de concilier les visions divergentes et gérer les conflits
		3.1.7 Être capable d'apporter sa contribution et de faire preuve de leadership au sein de l'équipe de travail
		3.1.8 Être capable d'analyser de façon critique les déterminants organisationnels qui encadrent la pratique
		3.1.9 Être capable de contribuer aux changements organisationnels requis afin de répondre aux besoins des personnes, des familles, des groupes et des collectivités
4) Une contribution à son Développement professionnel	4.1 : Être capable de développer son identité professionnelle	4.1.1 Être capable d'utiliser le rôle, les valeurs et les habiletés spécifiques au travail social en lien avec celles des autres

et à l'évolution de la profession		disciplines connexes
		4.1.2 Être capable d'utiliser la supervision et de recourir aux pairs pour évaluer et améliorer sa pratique
		4.1.3 Être capable d'affirmer et d'actualiser les valeurs et la finalité du travail social en portant un regard critique sur la profession
	4.2 : Être capable d'assurer son développement professionnel	4.2.1 Être capable de s'engager dans un processus de développement continu sur les enjeux de société et problèmes sociaux
		4.2.2 Être capable de tenir à jour et d'optimiser sa pratique en s'informant sur les recherches, nouvelles pratiques qui encadrent la profession
		4.2.3 Être capable de recourir à la formation continue par des activités de perfectionnement
		4.2.4 Être en mesure d'utiliser les technologies de l'information dans le travail de recherche inhérent à sa pratique
	4.3 : Être capable de contribuer au développement de la profession	4.3.1 Être capable de contribuer à des activités de formation et d'information en travail social
		4.3.2 Être capable de collaborer à la formation et au soutien des étudiants et des praticiens en début de carrière
		4.3.3 Être capable de contribuer au développement de la recherche en travail social
		4.3.4 Être capable de démontrer son engagement à maintenir un niveau d'excellence reconnu

Source : Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, Mai 2012, Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

La préservation et la promotion de la cohésion sociale est une problématique transversale relevant alors de la responsabilité de plusieurs acteurs.

Au demeurant, nous est-il apparu important et opportun de faire des suggestions à l'endroit du département en charge de l'action sociale et aux travailleurs sociaux qui y travaillent dans le but de contribuer davantage à la promotion et à la protection des populations en général et celles vulnérables en particulier

IV- SUGGESTIONS

A l'endroit du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale

- Constituer une base de données des victimes et des personnes affectées (personnes décédées, personnes blessées, personne ayant perdu leur emploi, personnes affectées);
- Poursuivre l'accompagnement des blessés de l'insurrection atteints d'une incapacité temporaire ou définitive en collaboration avec les autres départements ministériels : prise en charge psychosociale (prise en charge sanitaire, prise en charge alimentaire, prise en charge scolaire et la formation professionnelle, l'appui à la création d'unités économiques individuelles ou collectives) ;
- Coordonner et suivre toutes les interventions en faveurs des victimes de l'insurrection ;
- Faire adopter le Code de déontologie régissant les agents du MASSN ;
- Accélérer le processus de création et de renforcement des services sociaux spécialisés (écoles, hôpitaux, maisons d'arrêts et de correction, lycées, sociétés, entreprises, représentations diplomatiques, etc.) ;
- Poursuivre la mise en place des services sociaux départementaux et encourager la mise en place des services sociaux communaux, ce, conformément à l'initiative de Yako ;
- Elaborer des programmes structurants et rechercher des financements ;
- Mettre en œuvre le Programme National pour la Protection et la Promotion de la Famille (PNPPF) au Burkina Faso ;
- Finaliser et mettre en œuvre de la stratégie d'éducation sociale ;
- Elaborer des manuels de procédure (référentiels standards de ciblage des bénéficiaires : normes, protocole d'intervention, critères d'éligibilité pour la plupart des structures ;
- Réaliser des études et cartographier les phénomènes sociaux émergents par région ;

- Augmenter davantage les ressources (humaines, financières et matérielles) du MASSN ;
- Intéresser davantage les PTF au secteur de l'action sociale en rendant davantage plus visibles les interventions et déboucher sur un cadre partenarial ;
- Vulgariser la Charte nationale de solidarité et rendre opérationnel l'Observatoire national de la solidarité ;
- Créer des filières de spécialisation dans les emplois ;
- Mettre les travailleurs sociaux en situation de capacitation ;
- Associer le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale à l'élaboration des politiques sectorielles des autres départements ministériels ;
- Bonifier le travail social en sanctionnant positivement les agents (lettre de félicitation, décoration,...) ;
- Opérer des réformes institutionnelles ;
- Créer un Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) ;
- Organiser les états généraux de l'action sociale ;
- Etc.

A l'endroit des travailleurs sociaux

- Considérer le travail social comme un sacerdoce ;
- Maintenir son esprit en éveil par une culture générale sur les phénomènes sociaux émergents en vue d'y apporter des réponses appropriées ;
- Développer davantage d'initiatives dans l'accompagnement des populations dans leur quête du bien-être ;
- Développer des thèmes/thématiques en conformité avec les problématiques locales ;
- Être capable de comprendre, de questionner, d'intégrer et d'appliquer les fondements éthiques du travail social dans sa pratique

CONCLUSION

Le travail social ou la pratique sociale c'est surtout le changement de mentalités afin que les individus et les groupes s'adaptent à leur « situation-problème » et à leur environnement sans cesse en perpétuel mutation.

Dans une crise post insurrectionnel, son rôle consistera à contribuer autant que faire se peut à prise en charge psychosociale des victimes directes ou collatérales en selon un certain nombre de valeurs et d'éthique professionnelles.

Dans un souci de préservation et de promotion de la cohésion sociale, le travailleur social doit en aval, mettre l'accent sur l'éducation des populations à travers entre autres la promotion des valeurs telles la solidarité, l'intégrité, le respect du bien commun, la justice, l'équité, etc.